

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1. Identification du produit

Type de produit chimique :	Rodenticide – biocide TP14
Nom :	RAKAO - BLE ANTI Rat - Souris
Numéro d'identification UE :	*****
No CE (EINECS) :	*****
n° CAS :	*****
Numéro d'enregistrement REACH :	*****
Code de produit :	*****
Description chimique :	Produit Sec prêt à l'emploi en appât
Formule brute :	Brodifacoum 20 gr – 10 ppm Céréales à 0.001% (0.01g/kg) de Brodifacoum et 0.001% (0.01g/kg) de Dénatonium Benzoate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Appât anti-rongeurs prêt à l'emploi (AB) - Biocide TP14
Usages : Lutte contre les rongeurs - souris

Utilisation de la préparation : Lutte contre les rongeurs : Rat - souris. A l'intérieur et autour des bâtiments (Professionnels et Grand-Public), dans les décharges, déchetteries et égouts (Professionnels)

Autorisation de vente biocide : FR-2016-0006 (FANGA B+ RONGEUR)
(TRIPLAN S.A. BP 258 AD500 Andorre La Vieille)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

START ZA PACAGES D'ARGENSON 37800 NOUÂTRE
Tel. : +33 (0)2 47 65 30 71 Mail : contact@star-jardin.com Site : www.star-jardin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Numéros d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA		<u>+33 (0)1.45.42.59.59</u>

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Catégorie de danger : Sans objet
Mention de danger : Sans objet

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) : SANS

Mentions d'avertissement : SANS

Mention de danger (Phrases H) :

SANS

Conseil de prudence (Phrases P) :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine
P262	Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements
P264	Se laver les parties en contact avec le produit, soigneusement après manipulation
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P282	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P301+P330+P331	EN CAS DE CONTACT D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 (ou 112).
P401	Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux non cibles. Stocker à une température inférieure à 40°C
P501	Eliminer le contenu/récipient selon la réglementation locale.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un SAMU ou un médecin, décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attente de réponse : En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer.

En cas de contact avec la peau enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon, puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

2.3. Autres dangers

ELEMENTS D'ETIQUETAGE SUPPLEMENTAIRES relatifs aux produits Biocides (Directive Biocides 98/8/CE) :

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Date de Péremption : Voir étiquette – Durée de stockage : voir étiquette

Ne pas pulvériser directement sur l'homme et les animaux. Ne pas pulvériser à proximité des aliments, de la vaisselle, à proximité des aquariums, dangereux pour les poissons. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Ne pas traiter en présence d'abeilles – Dangereux pour les animaux à sang froid (poissons, lézards, serpents)

Ne pas appliquer sur les appareils électriques (risques d'électrocution)

Ne pas pulvériser sur les plantes

Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Stocker à l'abri de la lumière.

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un SAMU ou un médecin, décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attente de réponse : En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer. En cas de contact avec la peau enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon, puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

Indications à porter sur les postes d'appâtage :

A destination des personnes autres que l'utilisateur Ne pas ouvrir le poste d'appâtage. Conserver hors de portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison un Samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attente de la réponse :

- En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se reposer.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. Si nécessaire consulter un médecin.

- En cas de contact avec les yeux : laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau. Si l'irritation persiste consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (EU) 2015/830

mise à jour : 03/01/2018

Remplace la fiche du : na

révision : 01

- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette et la fiche de sécurité. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 ou le 112.
- Indications pour le médecin : contient un rodenticide anticoagulant, un traitement à la vitamine K1 pourrait être nécessaire pendant une longue période.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

Nom chimique de la substance active : 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphtyl)coumarine

Formule moléculaire de la substance active : C31H23BrO3

Nom	Identificateur de produit	% (p/p)	règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Brodifacoum	N° CAS : 56073-10-0 N°Index : 607-172-00-1 N° CE : 259-980-5 (N° REACH) : non renseigné	0.001% (0.01 g/kg)	Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2 ; H300 STOT RE 1 ; H372, Aquatic Acute 1; H400, Aquatic Chronic 1; H410 DANGER GHS06 GHS09 GHS08
Nom	Identificateur de produit	% (p/p)	règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Dénatonium benzoate	N° CAS : 3734-33-6 N°Index : non renseigné N° CE : 223-095-2 (N° REACH) : non renseigné	0.001% (0.01 g/kg)	Acute Tox 4; H302, H332 Skin corrosive. 2.cat2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 DANGER GHS05 GHS08
Nom	Identificateur de produit	% (p/p)	règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Autres composants		Qsp 100	

SECTION 4 : Premier secours

4.1. Description des premiers secours

Consignes générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Après inhalation : Contacter immédiatement un médecin pour plus de sécurité
En cas d'ingestion de l'appât par des animaux, prendre contact dans les meilleurs délais avec un vétérinaire.

La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant. Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, retirer les vêtements contaminés, laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Après Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes paupières écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Après Inhalation : non applicable.

Après Ingestion : En cas d'ingestion, d'accident ou de malaise consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Prendre contact avec le centre antipoison le plus proche. En cas d'ingestion de l'appât par des animaux, prendre contact dans les meilleurs délais avec un vétérinaire.
Ne pas faire vomir. Faire rincer la bouche. Ne pas faire boire d'eau. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15) ou pompiers (18). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareils est d'ordre hémorragique

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (EU) 2015/830

mise à jour : 03/01/2018

Remplace la fiche du : na

révision : 01

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique. Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés. L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure. Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.

Contre-indication : Anticoagulants.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Agents d'extinction appropriés : Extincteur à poudre ou à neige carbonique

Agents d'extinction non appropriés : L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.

Réactions générales : Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)

Mesures générales : non applicable

5.3. Conseil aux pompiers

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel..

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle : Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection. Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques. Suivre les indications du point 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13

SECTION 7 : Manipulation, d'emploi et de stockage**7.1. Précautions à prendre pour la manipulation**

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit. Porter des gants. Ne pas manger, boire, fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Stockage (exigence concernant les lieux et conteneurs de stockage)

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi). Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, à l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité.

Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

Conserver dans l'emballage d'origine (bien refermer après emploi)

Matières incompatibles : aucun(e)

Indication pour les locaux: Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisations particulières

Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé. Voir section 1

SECTION 8 : Procédure de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition – indicateur biologique d'exposition

Aucune limite d'exposition professionnelle disponible

Valeurs limites d'exposition DNEL : aucun(e)

Valeurs limites d'exposition PNEC : aucun(e).

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'Exposition professionnelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène

- TENIR A L' ECART DES PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS ET NOURRITURES POUR ANIMAUX

- Se laver les mains immédiatement après utilisation

- Retirer immédiatement les vêtements & gants souillés –

- Ne pas inhaler les poussières

- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau – Ne pas avaler

- Moyens de protection = Douches de sécurité. Fontaine oculaire – local ventilé



Gants Etanches,
PVC, caoutchouc



Lunettes de
protection
Hermétiques

Contrôle de l'Exposition lié à la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les cours d'eau et les égouts

Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés.

Placer les appâts en zones non submersibles et à l'abri des intempéries

SECTION 9 : Propriétés Physico chimiques

Forme:	Solide	Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Couleur:	Bleue	Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Odeur:	Caractéristique	Densité relative :	D ₄ ²⁰ = 0.731 g/ml
Point de fusion:	Non renseigné	Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Quasiment insoluble dans l'eau
Point d'ébullition:	Non applicable	Valeur du pH à 20°C :	6.46 à 21°C après 1 min
Point d'éclair :	Non applicable	/	/

SECTION 10 : Stabilité et Réactivité du produit

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (EU) 2015/830

mise à jour : 03/01/2018

Remplace la fiche du : na

révision : 01

10.1. Réactivité

Non réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Lire l'étiquette.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

10.4. Conditions à éviter

Ne pas le mélanger avec d'autres produits chimiques pour éviter tout effet néfaste.

Exposition aux températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

SECTION 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aiguë :

Test : DL50 – Voie : orale – Espèces : Rat : > 2000 mg/Kg

Test : DL50 – Voie : cutanée – Espèces : Rat : > 2000 mg/Kg

par inhalation : pas de données

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Test: Irritation cutanée - Voie: cutanée - Espèces: Lapin : Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Test: Irritation oculaire - Voie: oculaire - Espèces: Lapin : Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Test: Sensibilisation par contact avec la peau - Voie: cutanée - Espèces: Cochon d'Inde : Non sensibilisant

Informations toxicologiques concernant la substance active : Brodifacoum (RAC opinion of .., ECHA, Mars 2014)

Toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Souris : 0.4 mg/Kg

Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat : < 50 mg/Kg

Test: DL50 - Voie: inhalation - Espèces: Rat – Durée 4h : 3.0 mg/m3

Effets dangereux : La préparation a des effets anticoagulants qui peuvent causer des hémorragies internes, les effets peuvent être tardifs.

Non cancérigène, mutagène ou tératogène.

SECTION 12 : Informations Ecologiques**12.1. Ecotoxicité**

Brodifacoum (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014) :

Toxicité vis-à-vis des poissons : CL50 (96h) = 0.042 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

Invertébrés aquatiques : CE50 (48h) = 0.25 mg/L (Daphnia magna)

Toxicité plantes aquatiques CER50 = 0.04mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)

Denatonium benzoate:

Poissons LC50 (96h) : >1000mg/L

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (EU) 2015/830

mise à jour : 03/01/2018

Remplace la fiche du : na

révision : 01

LC50 (crevettes)(96h) : >400mg/L
Daphnia magna EC50 (48h) :13mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Brodifacoum : Peu dégradable.

Denatonium benzoate : Dans l'eau : dégradation abiotique de 10% après 30 jours à 25°C à toutes les valeurs de pH.

12.3. Potentiel de bio accumulation

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O) Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants

Brodifacoum : Log Kow = 4.92 (pH 7, 20°C) (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014)

Denatonium benzoate : LogPow = 0,9

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption sur les sols : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Brodifacoum : Pas de données

Denatonium benzoate : Pas de données.

12.5. Résultat des évaluations PBT et vPvB

Brodifacoum : N/A

Denatonium benzoate : Pas de données.

12.6. Autres Effets néfastes divers

Brodifacoum : Pas de données.

Denatonium benzoate : Pas de données.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Déchets / produits non utilisés : Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans les cours d'eau.

Emballages souillés :

Pour les particuliers : éliminer les emballages vides et rincés aux ordures ménagères ; ne pas réutiliser l'emballage.

Pour les professionnels : rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les réglementations en vigueur. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**Non soumis ADR****14.1 – Numéro ONU**

non applicable

14.2 – Désignation officielle de transport de l'ONU

non applicable

14.3 – Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : non applicable

IMDG : non applicable

IATA : non applicable

14.4 - Groupe d'emballage ADR / RID / IMDG / IATA

non applicable

14.5 – Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 67/548/CE (et modifications)
Règlement n°1907/2006/CE (REACH)
Règlement n°1272/2008/CE (CLP)
Règlement n°790/2009/CE (et modifications)
Directive 98/8/CE et règlement 528 /2012* CAR (Competent authority report Brodifacoum)
Directive 453/2010/CE

Stockage - Rubrique des ICPE (France) : **sans**

Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur du mélange.

D'après nos connaissances des matières premières utilisées, du process, de fabrication, des emballages utilisés, il est improbable que le produit contienne des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à plus de 0,1% conformément à la candidate list tenue par l'ECHA et aux exigences REACH.
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Absence de substances selon l'annexe XIV de REACH

Abréviations

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (EU) 2015/830

mise à jour : 03/01/2018

Remplace la fiche du : na

révision : 01

STEL:

STOT:

TLV:

TWATLV:

WGK:

Limite d'exposition à court terme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

Valeur de seuil limite.

Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

Classe allemande de danger pour l'eau

SECTION 16 : Autres Informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014

Physico-chimie FANGA RONGEUR PRO (rapports Triplan)

Avis Anses du 22 juillet 2015

Product Assessment Report, Décembre 2015

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CSR: Rapport sur la sécurité chimique

DNEL: Niveau dérivé sans effet. Fiche de Données de Sécurité

EC50: Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Règlementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KST: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

N.A.: Not available (non disponible)

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

UN: Nations Unies

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau

Selon FDS fournisseur du : mars 2016